Accusé de réception en préfecture
001-200069193-20250410-D2025-118-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres :
En exercice : 59
Présents : 41
Pouvoirs : 9
Votants :47

Date de convocation et d'affichage :
27 mars 2025

Numéro :
D20250410_118

Objet :
Approbation des statuts révisés du Syndicat du ruisseau des Echets et du ravin des profondières

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace du Vieux Jonc à Saint-Paul-de-Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. GRANGE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

Accusé de réception en préfecture
001-200069193-20250410-D2025-118-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	C. BAILLET
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Fréderic	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER		x	I.DUBOIS
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. BRANCHY

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération D20210505_151 de la Communauté de Communes de la Dombes approuvant les statuts du syndicat mixte du ruisseau des Echets et du ravin des profondières,

Considérant l'arrêté préfectoral du 20/12/2024 actant le retrait du syndicat de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel

La Communauté de Communes de la Côtière à Montluel a manifesté son souhait de sortir du syndicat mixte du ruisseau des Echets et du ravin des profondières, n'étant concernée que par 4% de la surface totale du bassin versant. Cette demande ayant été acceptée par les services de l'Etat, il convient aujourd'hui de mettre en concordance les statuts du syndicat.

Dans l'attente d'une éventuelle extension du périmètre du syndicat mixte pour intégrer la partie du bassin versant située sur la Métropole de Lyon, la présente

Accusé de réception en préfecture
001-200069193-20250410-D2025-118-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

révision statutaire porte simplement sur la mise à jour de la clé de répartition financière, de la liste des intercommunalités membres, et de la composition du comité syndical.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les statuts révisés du Syndicat mixte du ruisseau des Echets et du ravin des profondières.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide par 46 voix, 1 contre et 3 abstentions :

- **D'approuver** les statuts révisés du Syndicat mixte du ruisseau des Echets et du ravin des profondières.

Ainsi fait et délibéré, le 10 avril 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS